



Union Nationale de l'Aide, des Soins
et des Services aux Domiciles.

CHARTRE D'ENGAGEMENT

PREAMBULE

L'adhérent, après avoir eu connaissance des statuts, des règlements intérieurs, du projet politique et du projet d'avenir, de l'Union nationale et des Unions territoriales, déclare partager le contenu de ces textes et les valeurs portées par le Réseau UNA. Il est demandé à l'adhérent de les respecter et de les décliner dans ses textes institutionnels et son propre projet individuel. L'adhérent s'engage à appliquer les décisions institutionnelles approuvées par les instances.

En tant que membre du « Réseau UNA », l'adhérent adopte et défend son appartenance à l'économie sociale et solidaire, assurant l'équilibre des intérêts de l'ensemble des parties prenantes (salariés, dirigeants - salariés et bénévoles -, usagers-citoyens), affirmant ainsi son attachement à la notion d'intérêt général.

L'ADHERENT RESPECTE ET PARTAGE LES FINALITES ET LES PRINCIPES SUIVANTS :

1. **Afficher et promouvoir son appartenance au « Réseau UNA »**, dans le respect de la charte graphique ;
2. **Relayer les positionnements politiques du « Réseau UNA »**, en lien avec les Unions territoriales et nationale et participer à l'interpellation des pouvoirs publics locaux ;
3. **Participer à la vie du réseau** et partager, avec ses membres, compétences, expériences et outils, dans une logique de capitalisation, d'entraide et de collaboration ;
4. **Respecter un code de bonne conduite** vis-à-vis des structures du même secteur, en privilégiant la collaboration entre services et le maillage territorial ;
5. **Adopter une position d'employeur social** en :
 - respectant les obligations légales et conventionnelles,
 - promouvant la professionnalisation des salariés,
 - défendant la reconnaissance des métiers,
 - dédiant les postes d'intervention et d'encadrement à des professionnels salariés ;
6. **Communiquer toutes les informations nécessaires** à la capitalisation et la construction de « l'Observatoire du Réseau » ainsi que les informations nécessaires au calcul des cotisations ;

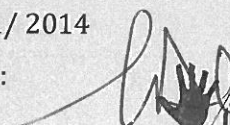
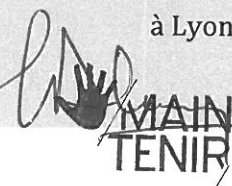
Le signataire, l'Union nationale, les Unions territoriales et tout adhérent pourront saisir **le comité national de médiation**, en cas de manquement à ces engagements, de difficultés d'application ou de conflit avec un autre membre du réseau.

Je soussigné(e), Emmanuel BLANC, représentant(e) légal(e) en qualité de Président de l'Association MAINTENIR - n° adhérent 69007111 - engage la structure signataire à respecter les éléments précités.

Le : 28/11/ 2014

à Lyon

Signature :

MAINTENIR

110, av. Jean Jaurès
CS 10120
69361 LYON CEDEX 07
Tél. 04 78 58 05 68
Fax 04 78 69 24 87